



**FINANCES  
PUBLIQUES**

# **Élaboration de la nomenclature budgétaire (NBE) et du plan comptable de l'État (PGE) dans le cadre de la LOLF**

FRFP41		PARIS
1 SEMAINE		OPTION 1 : 3 400 € <sup>(1)</sup> / OPTION 2 : 4 030 € <sup>(2)</sup>
du 10/08/2026 au 14/08/2026		
Concernant les coûts :		
<p>(1) : L'option 1 comprend les frais pédagogiques et les frais annexes, la fourniture d'un kit pédagogique incluant un ordinateur portable et/ou une tablette numérique, la pause-café, la participation aux frais de déjeuner, les activités culturelles et touristiques, les déplacements en région parisienne et les services organisation et logistique de l'équipe CIFOPE.</p> <p>(2) : L'option 2 comprend, en plus de tous les éléments de l'option 1, l'hébergement et le petit déjeuner pendant toute la durée de la formation (7, 14 ou 21 nuits maximum). Les repas du soir et autres dépenses personnelles nécessaires ne sont pas pris en compte.</p>		
<b>CIFOPE</b> EXPERTISE ET FORMATION		

# Élaboration d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable (NBE) et du plan comptable de l'État (PCE) dans le cadre de la LOLF

## OBJECTIFS

- Comprendre à quoi servent la NBE et le PCE, leur place dans la chaîne de la dépense et de la recette, et la différence entre logique Savoir lire et utiliser la nomenclature budgétaire de l'État pour coder correctement les opérations (missions, programmes, actions, titres/natures économiques, structures porteuses) et suivre les crédits.
- Savoir lire et utiliser le plan comptable de l'État pour choisir les bons comptes, enregistrer les opérations de l'État et comprendre leur impact sur les états financiers.
- Être capable de traiter des situations concrètes en reliant codification budgétaire (NBE) et écritures comptables (PCE), et en interprétant les principaux états d'exécution budgétaire et les états financiers qui en résultent.

## THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES

- **Classification budgétaire et plan comptable.** Présenter les grands objectifs et principes de la NBE et du PCE
- **Classification des recettes et dons.** Classer et de coder correctement toutes les recettes et dons selon les catégories prévues par la nomenclature et le plan comptable et les meilleures pratiques internationales.
- **Toutes les classifications des dépenses selon les meilleures pratiques.** Affecter chaque dépense à l'ensemble des classifications pertinentes (économique, administrative, fonctionnelle, par programme, financement externe, etc.) conformément aux meilleures pratiques internationales et nationales.
- **Classification économique selon le MSFP 2014.** Casser les opérations de recettes et de dépenses selon la classification économique du MSFP 2014, de manière à permettre la production d'un TOFE cohérent avec les normes internationales.
- **Mettre en place une classification des dépenses par programme.** Organiser les dépenses d'un ministère en programmes et actions cohérents.
- **Mettre en place une classification fonctionnelle des administrations publiques (CFAP).** Ventiler les dépenses publiques selon une classification fonctionnelle et de produire une lecture des dépenses par grandes fonctions de l'État.

## POUR QUI ?

Agents des ministères des finances et des ministères sectoriels, DAF des ministères sectoriels, conseillers en finances publiques et en gouvernance économique

## POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

- Pour disposer de classifications budgétaires et comptables harmonisées, conformes aux bonnes pratiques internationales et au MSFP 2014.
- Pour améliorer la qualité du codage des opérations et fiabiliser le TOFE ainsi que les états financiers de l'État.
- Pour renforcer les capacités des acteurs (budget, comptabilité, planification) à parler un langage commun et à mieux exploiter les données budgétaires et comptables.
- Pour soutenir les réformes de modernisation budgétaire (programmation, performance, transparence) en s'appuyant sur une architecture de classifications solide et maîtrisée.

